

chant la confiance que nous reposons tous en M. Gisborne dont nous nous plaignons à reconnaître l'excellente réputation, l'intégrité et les qualités remarquables qu'il a déployées dans l'exercice de ses fonctions.

#### TRADUCTION ANGLAISE DES DISCOURS FRANÇAIS.

M. ARCHAMBAULT (Chambly-Verchères): Monsieur l'Orateur, une résolution est inscrite au Feuilleton en mon nom touchant la traduction immédiate en anglais des discours français qui sont prononcés au Parlement; cette résolution fut discutée le 24 mars dernier. Nous le savons tous parfaitement, l'édition quotidienne du hansard renferme le texte de ces discours; c'est-à-dire que les discours anglais sont imprimés en anglais et les discours français en français. Le lendemain, en général, une édition non révisée du hansard est publiée exclusivement en français. La traduction en anglais des discours français ne paraît que plusieurs mois après la session dans l'édition révisée des débats. Pour ne citer qu'un exemple, le magnifique discours que mon très honorable ami, le ministre du Commerce—alors premier ministre intérimaire—a prononcé le jour de l'ouverture de la présente session n'a pas encore été publié.

M. JACOBS: Honte!

M. ARCHAMBAULT: Tous les députés à la Chambre des communes, j'en suis convaincu, auraient été heureux de relire les paroles si pleines d'inspiration que mon honorable ami a prononcées en cette circonstance. Lorsque j'ai proposé la résolution à laquelle j'ai fait allusion, il s'ensuivit un court débat et pas une seule voix dissidente ne s'est fait entendre à l'encontre du projet. Le ministre du Commerce s'est déclaré lui-même sympathique à la résolution, si bien que je relève à la page 728 du compte rendu officiel des débats les paroles suivantes qui sont tombées des lèvres de mon très honorable ami:

Les discours faits en français, je le reconnais volontiers, devraient être traduits et mis à la disposition des députés dans un délai raisonnable; et s'il est bien vrai qu'il se passe cinq, six et même sept mois avant que la traduction en soit publiée, c'est chose qu'il ne faut pas tolérer plus longtemps. J'approuve donc sans réserve l'objet de la motion, mais il s'agit ici d'une question qui touche au service de la traduction et à la publication du hansard, d'une question qui relève du comité des Débats, lequel est formé des deux côtés de la Chambre.

Il est humainement impossible, me dit-on, de se conformer à la lettre même de la motion déposée par l'honorable député. Maintenant qu'il a

[L'hon. Mackenzie King.]

fait de la question un exposé très complet et marqué au coin de la plus parfaite modération, je lui conseille de ne pas insister sur l'adoption de sa motion, de consentir à ce qu'elle soit réservée ou, s'il le préfère, à la retirer, lui promettant, de mon côté, que nous nous pressurons de mettre le sujet à l'étude et d'en venir à une décision à la fois juste et susceptible d'être mise en pratique.

Or, j'ai suivi l'avis de mon très honorable ami. J'ai soumis le projet au comité des débats et le traducteur en chef a déclaré que ma proposition était réalisable. Il a proposé deux moyens: en premier lieu, que les discours français prononcés dans le cours de la semaine soient publiés le lundi suivant dans l'édition anglaise non révisée; en second lieu, qu'une petite feuille renfermant la traduction anglaise des discours prononcés en français dans le cours de la semaine, soit distribuée aux députés le lundi suivant. A la suite de cette réunion, j'ai écrit à mon très honorable ami puis j'ai eu une entrevue avec lui au cours de laquelle il m'a répété qu'il voyait ma proposition d'un bon œil. Je soulève la question au Parlement dans l'espérance qu'on lui consacra toute l'attention voulue et que pendant l'intercession, mon très honorable ami consultera le traducteur en chef ainsi que le président du comité des débats afin que cette réforme très désirable soit réalisée dès la prochaine session.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Je continue à voir d'un bon œil la proposition de mon honorable ami et à la suite de l'allusion très flatteuse et courtoise qu'il vient de faire aux quelques remarques que j'ai faites à l'époque où il a déposé sa motion, il est tout naturel qu'arrivé à mon âge...

M. BUREAU: Pas du tout.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: ... je sois sensible aux compliments de mon honorable ami et qu'ils soient de nature à tenir ma sympathie en éveil pendant l'intermission. J'espère donc qu'avant la prochaine session, ceux d'entre nous qui reviendront...

M. BUREAU: Nous reviendrons tous!

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: ... auront donné une solution raisonnable et sensée à ce problème. Certes! une grave injustice a été commise à l'égard de mes collègues de langue anglaise du fait qu'ils n'ont pas eu la chance de lire la version anglaise des discours français qu'ont prononcés leurs confrères.

M. BUREAU: Très bien. Amen.